

Ecole communale fondamentale de Gaurain-Ramecroix



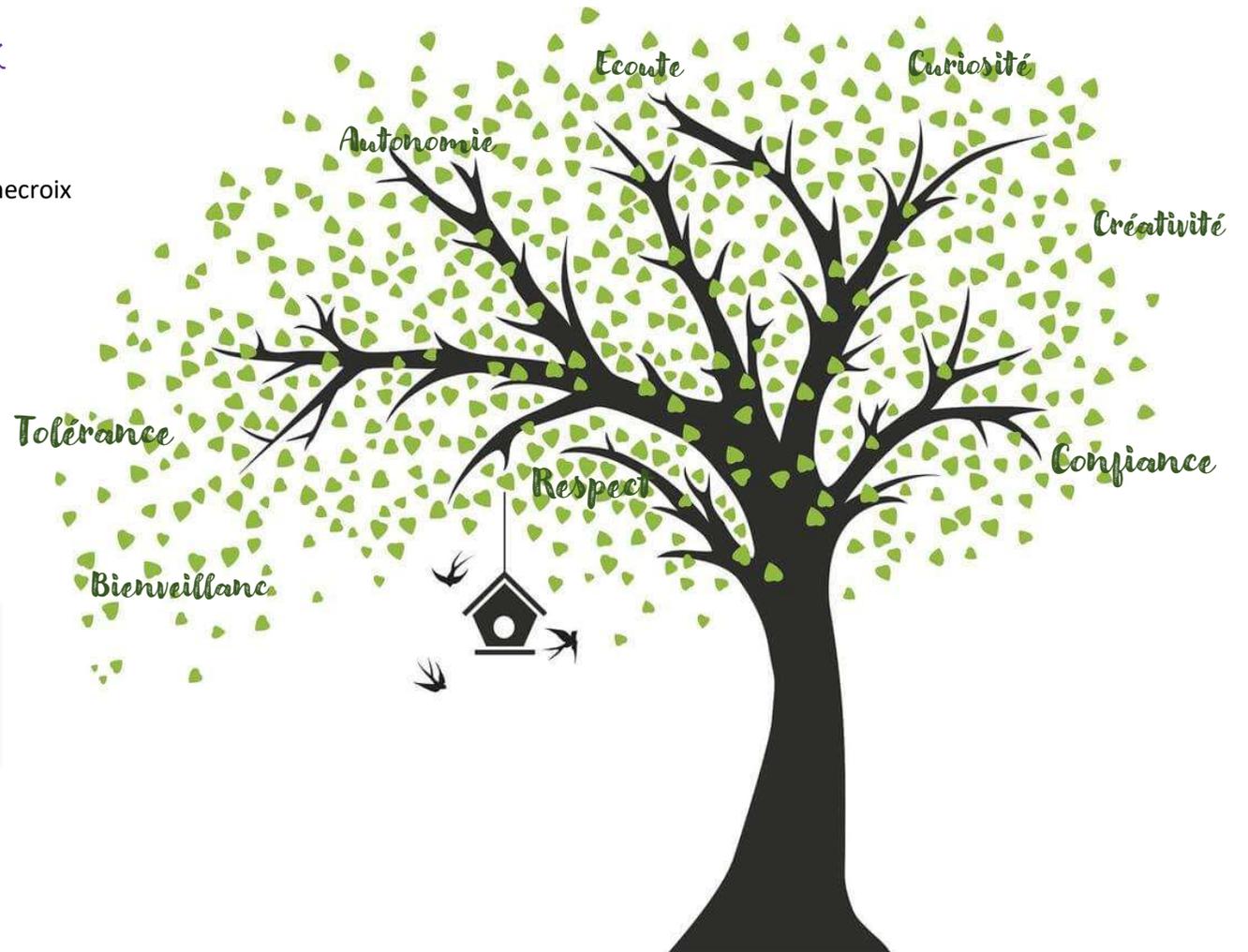
Rue d'Antoing, 4 – 7530 Gaurain-Ramecroix

Tel : 069/54 60 76

GSM : 0498/907 648

Mail : ecole.gaurain@tournai.be

Direction : Daisy Maquet



Certes, choisir un établissement scolaire n'est pas une chose aisée. Beaucoup de facteurs vont influencer le choix, par exemple le cadre, l'environnement ou la situation géographique. Mais en réalité, opter pour une école, c'est aussi et surtout s'engager dans un contrat de confiance avec l'équipe pédagogique, contrat de confiance qui trouve ses balises dans le Projet d'Etablissement.

... Mais quel est en fait, l'objet d'un projet d'établissement ? ...

Il s'agit de présenter les options éducatives et pédagogiques de l'école, de déterminer comment l'école perçoit sa mission d'enseignement.

Dans un souci de communication claire, nous avons entrepris la rédaction de ce petit guide. Vous n'y trouverez pas la description des programmes ou des connaissances à acquérir année par année, ceci est régi par les bases légales. Il y est plus essentiellement question de valeurs défendues par l'école, de ses priorités et de ses choix.

Vous découvrirez ainsi comment nous entendons mener à bien la mission que vous voulez bien nous confier : donner à votre enfant les clés essentielles pour acquérir des compétences, participer à son bien-être et favoriser son épanouissement.

Il est donc indispensable qu'en tant que parent, lorsque vous inscrivez votre enfant à l'école, vous adhérez pleinement à ce Projet d'Etablissement.

Le Projet d'Etablissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et du quotidien et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette symbiose entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme des trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce Projet d'Etablissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au Conseil de Participation qui a reçu ce mandat.

I. Cadre institutionnel :

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école.

En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Le projet d'établissement définit les objectifs prioritaires de notre école : apporter aux enfants des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et des savoir-devenir en les rendant autonomes et responsables.

Notre école veut offrir aux élèves un endroit où les règles en usage sont basées sur la tolérance et le respect des autres. L'équipe veille d'une manière égale au bien-être et au devenir de tous les enfants quelle que soit leur origine sociale, culturelle, philosophique, ...

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction du Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental tel que repris ci-dessous.

Article 6

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- 1° promouvoir **la confiance en soi** et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier **des savoirs** et à acquérir des **compétences** qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être **des citoyens responsables**, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;

4° assurer à tous les élèves des *chances égales* d'émancipation sociale.

Article 9

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, adaptent la définition des programmes d'études et leur projet pédagogique :

- 1° aux objectifs généraux de l'enseignement définis à l'article 6 ;
- 2° à l'apprentissage, à l'approfondissement et à la maîtrise de la langue française ;
- 3° à l'apprentissage des outils de la mathématique ;
- 4° à l'intérêt de connaître des langues autres que le français et, principalement, de communiquer dans ces langues ;
- 5° à l'importance des arts, de l'éducation aux médias et de l'expression corporelle ;
- 6° à la compréhension des sciences et des techniques et à leur interdépendance ;
- 7° à la transmission de l'héritage culturel dans tous ses aspects et à la découverte d'autres cultures qui, ensemble, donnent des signes de reconnaissance et contribuent à tisser le lien social ;
- 8° à la sauvegarde de la mémoire des événements qui aident à comprendre le passé et le présent, dans la perspective d'un attachement personnel et collectif aux idéaux qui fondent la démocratie ;
- 9° à la compréhension du milieu de vie, de l'histoire et, plus particulièrement, aux raisons et aux conséquences de l'unification européenne ;
- 10° à la compréhension du système politique belge.

Article 13

§ 1er. Dans l'enseignement ordinaire, la formation de l'enseignement maternel et des huit premières années de la scolarité obligatoire constitue un continuum pédagogique structuré en trois étapes, visant à assurer à tous les élèves, les socles de compétences nécessaires à leur insertion sociale et à la poursuite de leurs études.

§ 2. Les étapes visées au § 1er sont :

- 1°- de l'entrée dans l'enseignement maternel à la fin de la deuxième année primaire ;
- 2°- de la troisième à la sixième année primaire ;
- 3°- les deux premières années de l'enseignement secondaire.

§ 3. La première étape est organisée en deux cycles :

- 1°- de l'entrée en maternelle à 5 ans ;
- 2°- de 5 ans à la fin de la deuxième année primaire.

La deuxième étape est organisée en deux cycles :

- 1°- les troisième et quatrième années primaires ;
- 2°- les cinquième et sixième années primaires. La troisième étape est organisée en un seul cycle.

Article 15.

Chaque établissement d'enseignement permet à chaque élève de progresser à son rythme, en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée. Dans l'enseignement ordinaire, l'élève amené à parcourir la deuxième étape de l'enseignement obligatoire en cinq ans plutôt qu'en quatre ou le premier degré de l'enseignement secondaire en trois ans plutôt qu'en deux peut suivre l'année complémentaire adaptée à ses besoins d'apprentissage dans le même établissement. Le projet d'établissement visé à l'article 67 fixe les modalités selon lesquelles est organisé le parcours en trois ans du premier degré ou en cinq ans de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire.

Article 63

Le projet éducatif définit, dans le respect des objectifs fixés aux chapitres précédents, l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs définit ses objectifs éducatifs.

Article 64

Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif.

Article 66

Le Gouvernement pour l'enseignement de la Communauté française, chaque pouvoir organisateur pour l'enseignement subventionné, élabore son projet éducatif et son projet pédagogique. Chaque pouvoir organisateur transmet son projet éducatif et son projet pédagogique à l'Administration dans le mois qui suit son approbation. Toute modification est également transmise dans les mêmes conditions. Le projet éducatif et le projet pédagogique sont fournis sur demande et peuvent faire l'objet d'un document unique.

Article 67

§1. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69 § 2, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte :

1. des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs ;
2. des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études ;
3. de l'environnement social, culturel et économique de l'école ;
4. de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement ordinaire, le projet d'établissement fixe les choix pédagogiques et les actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécial.

Le projet d'établissement est un outil pour atteindre les objectifs généraux et les objectifs particuliers du décret ainsi que les compétences et savoirs requis.

§2. Le plan de pilotage, dont le modèle et les modalités sont arrêtées par le Gouvernement, comprend notamment les points suivants :

- la stratégie déployée pour arriver à la réussite de chaque élève et lui permettre de maîtriser les apprentissages et d'atteindre les objectifs attendus ;
- la stratégie en matière de travail en équipe de l'ensemble des enseignants de l'établissement et de l'accueil et de l'accompagnement des nouveaux enseignants;
- la stratégie de l'établissement en matière de formation continue de son personnel, notamment sur les thèmes ou matières lui permettant d'offrir des soutiens spécifiques aux équipes pédagogiques et aux élèves ;
- la stratégie de l'établissement pour lutter contre l'échec scolaire ;
- la stratégie de l'établissement en matière d'intégration des élèves, conformément à ce qui est prévu à l'alinéa 3 du paragraphe 1er, ainsi que la stratégie en matière d'aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques reconnus ;

- la stratégie de partenariat et de collaboration avec les parents des élèves de l'établissement, en concertation avec le conseil de participation ;
- la stratégie d'apprentissage et d'accès à la culture et à la lecture ainsi que les collaborations nouées avec les institutions culturelles et de lecture publique de la zone ;
- la stratégie d'apprentissage et d'accès aux sports ainsi que les collaborations avec les institutions sportives de la zone ;
- le dispositif de prévention et de prise en charge des discriminations et des violences au sein de l'établissement scolaire, y compris des dispositifs spécifiques concernant le harcèlement, le cyber harcèlement et les événements d'exception ainsi que les partenariats avec les services de l'Aide à la jeunesse et de la médiation scolaire ;
- la stratégie relative notamment à la promotion de la citoyenneté, de la santé, de l'éducation aux médias, de l'environnement et du développement durable ;
- la stratégie relative à l'orientation des élèves et à la promotion des outils d'orientation tout au long du parcours de chaque élève.

§3. Le plan de pilotage intègre pour les établissements concernés :

- les éléments relatifs au Plan d'actions collectives (PAC) visé à l'article 67/1 ;
- les éléments relatifs au Projet général d'action d'encadrement différencié (PGAED) des implantations concernées visé à l'article 8 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité ;

II. Nos valeurs :

1. Le respect et la tolérance

- Une importance toute particulière est apportée à la politesse et la courtoisie dans les échanges entre les élèves. Nous sensibilisons, les enfants à l'importance des mots usuels de politesse (bonjour, merci, au revoir, ...) et ceci dès le plus jeune âge à travers des rituels, des jeux de rôle, etc.
- Les sports collectifs permettent de développer un esprit d'entraide et de camaraderie ainsi que le respect des règles.
- Le respect de l'environnement est pratiqué au quotidien, par les élèves et l'équipe enseignante, via la réduction et le tri des déchets, le compostage, des défis climat, la mini-ferme pédagogique, etc.

2. L'autonomie

Afin de réduire l'échec scolaire et de préparer au mieux les élèves pour la suite de leur scolarité, nous veillons à développer leur autonomie. Ainsi :

- Dès la maternelle, notre équipe accompagne et valorise l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie (ranger son cartable, mettre son manteau seul, ...) et travaille la confiance en soi à travers la psychomotricité et la confiance accordée à l'enfant dans la gestion des activités en classe (matériel à disposition, autocorrection).
- L'autoévaluation est pratiquée régulièrement afin de permettre à l'élève de s'améliorer tout en développant sa confiance en lui, en réduisant la peur de l'échec. Il devient ainsi acteur de ses apprentissages car le retour direct sur ses erreurs amène l'élève à s'interroger sur celles-ci et à mieux les comprendre.
- Les élèves sont impliqués dans la vie de l'école et la recherche des solutions aux problèmes pouvant se poser en classe ou dans l'amélioration des espaces communs. Cela les prépare à agir en citoyen responsable, à écouter et respecter le temps de parole des autres, tout en exprimant leur avis.
- La gestion de la mini-ferme, en responsabilisant les enfants aux soins à apporter aux animaux.

3. La bienveillance

- L'équipe enseignante est disponible et à l'écoute des élèves.
- Nous proposons des activités de collaboration afin de renforcer la solidarité entre les élèves.
- Les projets réalisés en groupe multi-âge permettent l'entraide et le tutorat.
- Nous prenons soin de nous et des autres en apprenant à gérer nos émotions. Pour se faire nous pratiquons des exercices de respiration et de relaxation. Nous participons également à des animations sur la gestion des conflits.
- Nous apprenons à prendre soin des animaux, à être responsable de leur bien-être et à canaliser nos gestes et notre énergie.

4. La confiance

- L'ensemble de l'équipe éducative instaure une relation de confiance avec les élèves, les valorise dans leur travail et leurs efforts, et les encourage régulièrement. Nous sommes persuadés que les renforcements positifs renforcent la confiance en soi des élèves et améliorent les apprentissages.
- Nous travaillons l'expression orale et habitons les élèves à prendre la parole devant un groupe.
- Nous pratiquons l'évaluation formative et l'évaluation certificative afin de permettre à l'enfant de se situer dans l'acquisition des apprentissages.

5. La créativité

Les citoyens de demain devront faire preuve de créativité et de capacité d'adaptation face à un monde en mouvement constant et pour répondre aux défis d'un monde professionnel se renouvelant sans cesse. Nous souhaitons valoriser et entretenir la créativité des enfants afin de les préparer au mieux tout en leur apportant le plaisir et le bien-être suscités par les activités artistiques.

- La créativité des élèves est encouragée via les activités d'éveil artistique, musical, théâtral, des jeux de construction, etc.

- Nous favorisons le travail par projet, à partir, notamment, des idées et réflexions des élèves.

III. Nos spécificités

1. Un cadre vert et arboré

L'école jouit d'un cadre privilégié offrant plusieurs cours de récréation avec différents espaces de jeux, une mare pédagogique, un potager et des arbustes fruitiers, un espace zen ainsi qu'une mini-ferme pédagogique.

Dans notre mini-ferme pédagogique, les élèves prennent soin des animaux (poules, canards, oies, lapins, cochons, oiseaux, ...). En plus de l'émerveillement suscité par le contact avec les animaux, l'autonomie et la responsabilisation des élèves sont mises en avant par la réalisation de ces activités.

Les élèves sont impliqués dans l'entretien du potager et la récolte des légumes et des baies de nos arbustes fruitiers. Ceux-ci sont régulièrement transformés en classe en de délicieuses collations saines.

La mare pédagogique est le lieu privilégié de l'observation de terrain où les élèves découvrent diverses notions scientifiques telles que le cycle de vie des animaux aquatiques, les changements d'états de l'eau, les manifestations saisonnières, ...

Les enfants de la section maternelle s'initient aux plaisirs du grand air dans la pelouse où se trouve un parcours sensoriel ainsi qu'un tipi zen, un espace cocooning se prêtant particulièrement à la découverte des histoires racontées par les institutrices ou aux moments de retour au calme.

2. Des espaces de travail flexibles et adaptés

Afin de s'adapter au rythme de l'enfant et à ses besoins, nous avons instauré les classes flexibles. Celles-ci sont équipées de ballons, de matériel permettant de s'isoler lors du travail individuel, de chuchoteurs pour la

lecture à voix haute, de diverses assises et tables de travail, d'espaces dédiés à la lecture et aux ateliers, de tapis, de sièges confortables.

La liberté de mouvement induit par cette organisation accroît la motivation et la concentration des élèves. En fonction de ses besoins, de l'activité ou du moment de la journée, l'élève peut choisir un espace de travail plus individuel ou au contraire adapté au travail de groupe.

3. Des pédagogies actives et de terrain

Dès la rentrée 2021, les élèves de 5 et de 6^e années découvriront progressivement la pédagogie inversée afin de développer leur autonomie, de devenir acteur de leurs apprentissages, de leur permettre de progresser à leur rythme et de profiter d'un enseignement axé sur la différenciation. Concrètement, une partie de la théorie est préparée à domicile, en devoir, ensuite l'enseignant répond aux questions éventuelles des élèves, en classe, et leur propose de s'exercer sur la notion. Le temps ainsi dégagé permettra aux enseignants d'aider chacun de leurs élèves de manière plus individuelle et adaptée.

L'Ecole du dehors fait partie intégrante de notre projet d'établissement (en collaboration avec le CRIE de Mouscron).

IV. Nos actions concrètes afin de répondre aux objectifs :

1. « Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves :

- ° Soutenir l'enfant dans ses apprentissages en proposant de la remédiation, du tutorat, de la différenciation, du dépassement, etc.
- ° Alternier les méthodes d'apprentissages : individuel, par groupes, etc.
- ° Elaborer un dossier individuel pour chaque élève.
- ° Organiser à titre exceptionnel, une année complémentaire.

Tout est mis en œuvre pour éviter à l'enfant l'année complémentaire. Pour ce faire, des évaluations formatives et sommatives seront régulièrement programmées.

- Rédaction d'un dossier d'accompagnement rédigé pour tout élève en difficulté. Il reprend : les compétences non acquises, les pistes à suivre, les actions mises en place, l'évolution de l'enfant, les conseils donnés lors des rencontres avec les parents, ainsi que le procès-verbal de ces rencontres, la prise de contact avec le centre psycho-médico-social si nécessaire, ainsi que les actions entreprises par ce dernier ;
 - Mise en place d'heures de remédiation par les titulaires de 5^{ème} et de 6^{ème} primaires secondés par les autres professeurs ;
 - Mise en place de pratiques d'une auto-évaluation, d'une autocorrection et de tutorat.
- ° Promotion de la santé à l'école :
- Sensibiliser aux bonnes habitudes alimentaires. Collations saines, distribution d'un fruit 1x/semaine en collaboration avec le programme européen « fruits et légumes à l'école » ;
 - Visite médicale en 2^e et 6^e années, bilan médical en maternelle, test visuel en 4^e primaire ;
 - Animations diverses selon les années dans le domaine de la santé ;
 - Journées sportives avec les professeurs d'éducation physique de l'enseignement communal de Tournai ;
 - Séances de psychomotricité en maternelle ;
 - Cycles de piscine en primaire et séances d'accoutumance à l'eau en maternelle ;
 - Brevet cycliste « Provélo » dans le cycle supérieur ;
 - Brevet « secourisme » pour le degré supérieur (nouveau) ;
 - Encourager l'intégration d'enfants porteurs d'un handicap dans le respect des différences. L'équipe éducative évaluera, avec pertinence, les demandes d'intégration.

Intégration des élèves à besoins spécifiques :

- Possibilité d'intégrer des enfants à mobilité réduite (école en rez -de chaussée) ou avec un handicap léger.
- Une étroite collaboration s'établit entre les parents, les directions et les enseignants de l'établissement spécialisé ainsi que de l'école accueillante et le centre psycho médicosocial. Des réunions mensuelles ou trimestrielles sont organisées selon les besoins et les agendas et disponibilités des uns et des autres. Ces rencontres permettent de faire le bilan de l'évolution de l'élève et d'adapter au mieux l'encadrement spécifique pour lui permettre un épanouissement optimal.

2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle :

° L'équipe éducative met l'accent sur une pédagogie active en :

- Pratiquant la différenciation ;
- Proposant des exercices variés et adaptés ;
- Alternant projets, ateliers, expériences, etc. ;
- Organisant des partenariats/du tutorat entre les élèves ;
- Travaillant en continuité maternelle/primaire (classes verticales, cycles 2 ans ½ /5 ans, 5ans/8ans, 2ans ½ /12 ans, 8 ans/12ans, ...)
- Programmant 1 fois par mois des ateliers scientifiques ;
- Organisant des classes de dépaysement, des voyages pédagogiques, une visite d'une journée à Gand ou à Bruges ;
- Travaillant autour de la nature avec notre « coin zen », notre mare pédagogique, notre sentier sensoriel, notre tipi, notre mini-ferme, etc. ;
- Allant au cinéma ;
- Visitant des musées, une chèvrerie, une ferme, son quartier, etc. ;
- Organisant l'école du dehors ;

- Mettant à disposition des espaces sécurisés et du matériel adéquat pour les récréations (petits jeux : ballons, cordes à sauter, diabolos, jeux au sol, vélos, tricycles, trottinettes, bac à sable ... et structures sportives : terrain de football, paniers de basket, table de tennis de table,...).

3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures :

L'école a pour mission de préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable. Elle veille à l'y sensibiliser :

- ° Création d'une charte pour les lieux communs ;
- ° Participation aux diverses commémorations ;
- ° Animations sur le respect, la gestion des conflits en collaboration avec le SAIS ;
- ° Sensibilisation aux collations saines, au tri des déchets, (+ collecte des piles usagées dans le village / Bebat) ;
- ° Respect des personnes, du matériel et de l'environnement ;
- ° Collaboration avec le PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole) (hygiène dentaire, poux, visite médicale,...) ;
- ° Collaboration étroite avec le PMS ;
- ° L'école donne aux enfants l'occasion d'accéder aux médias(avec encadrement), utilisation de l'espace informatique avec accès à internet si nécessaire, utilisation de logiciels de lecture et mathématiques, utilisation progressive du TBI ;
- ° Participation aux 5 actions GOOD PLANET.

4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale :

° La collaboration des équipes des centres PMS et PSE avec les parents, les titulaires et la direction facilite l'approche des problèmes rencontrés par les enfants ou leurs parents en cours d'année ; psychologue, infirmière, assistant social et logopède apportent un soutien efficace lorsque le besoin s'en fait sentir.

- ° La concertation hebdomadaire en équipe facilite le suivi de l'enfant à travers les années d'études
- ° Les formations des enseignants aident à renforcer notre enseignement.

V. L'année complémentaire :

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place avec l'aide du CPMS.

VI. Intégration des élèves provenant de l'enseignement spécialisé :

Elle sera évaluée par l'équipe éducative en partenariat avec les divers intervenants et sera ajustée en fonction de cette évaluation.

Ce projet d'établissement a été ...

Construit par les enseignants et la direction,

Approuvé par le Conseil de participation et le Collège,

Accepté par les parents.

Signature et date des parents ou du représentant légal :